2007-03824/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ACCORDE 1,8 M$ POUR LA RESTAURATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Québec, le 26 février 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, a annoncé aujourd'hui le versement d'une contribution de 1 821 435 $ à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière pour la réalisation de la phase 2 des travaux de restauration et de mise aux normes de cette propriété. L'annonce s'est déroulée en présence du député de Lotbinière, M. Jean-Guy Paré, et du président de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière et maire de la municipalité de Lotbinière, M. Jean Bergeron.

« Cette aide financière récompense les efforts acharnés de tous les artisans qui ont travaillé à la conservation et à la mise en valeur de ce prestigieux manoir construit par le sieur Pierre-Gustave Joly. Témoin privilégié de notre histoire et de notre culture, ce bijou de l'architecture romantique est un véritable lieu de mémoire et d'interprétation de la nature. Il mérite certainement que le gouvernement continue à appuyer sa restauration et sa mise en valeur », a déclaré Mme Lemieux.

La subvention de 1,8 M$ est accordée par le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Soutien aux équipements culturels. Cette somme s'ajoute aux 822 000 $ investis par le Ministère depuis 1998 pour venir en aide à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière. Au terme de l'entente triennale conclue avec la Fondation, en 2005, ce sont près de 2 643 435 $ qui lui auront été versés.

Grâce à cette aide financière, la Fondation pourra procéder à la mise aux normes du manoir, compléter la restauration des bâtiments secondaires et finaliser l'aménagement du site. La contribution du ministère de la Culture et des Communications servira également à corriger des problèmes urgents concernant l'approvisionnement en eau potable de la propriété, le traitement de ses eaux usées et le remplacement du barrage permettant l'arrosage des jardins du Domaine. Les travaux, qui doivent débuter en mars, s'étaleront sur neuf à dix mois.

Rappelons qu'en juin 1999, le ministère de la Culture et des Communications a placé le Domaine Joly-De Lotbinière sous la protection de la Loi sur les biens culturels, donnant à l'ensemble de la propriété le statut de site historique et au manoir Joly celui de monument historique.

« La contribution annoncée aujourd'hui vient appuyer de manière tangible le développement culturel et économique dans le comté de Lotbinière. Il est de notre devoir collectif de préserver ce joyau du patrimoine qu'est le Domaine Joly et de le léguer dans son état original aux générations futures », a pour sa part déclaré M. Paré.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007